

## Les boucheries halal passées au crible des autorités

*Les ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur s'inquiètent du commerce de la viande abattue selon les rites musulmans. Les intéressés contestent.*

LA VIANDE halal, sa production et ses bénéfices intriguent les autorités. En moins d'un an, deux rapports des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, diffusés en septembre 2005 pour l'un et le mois dernier pour l'autre, ont traité de cette pratique alimentaire de l'islam.

Diffusé le 14 juin, le dernier document se veut un «*état des lieux du marché français des produits halal*». Il met d'abord en évidence le pactole que représente le secteur. Son chiffre d'affaires brut total en France approcherait les 523 millions d'euros. Encore s'agit-il d'une «*estimation basse*» fondée sur les boucheries et abattoirs et autres commerces, mais sans prise en compte des grandes surfaces ou des boucheries traditionnelles qui comprennent un rayon halal.

Devant ce secteur en pleine expansion, les pouvoirs publics se posent avant tout la question de la certification, du label qui garantit aux consommateurs un produit conforme. En septembre 2005, le premier rapport évoquait une situation de «*laisser-faire*» contribuant à «*la formation de clivages entre communautés*», le thème du halal devenant «*une source de radicalisation religieuse, préjudiciable en terme d'intégration et d'ordre public*». Le rapport de juin 2006 reprend ce constat et observe que «*deux entreprises ont réussi à imposer leur label de certification au côté de ceux des trois grandes mosquées (Paris, Évry, Lyon) : À votre service (AVS) et Muslim conseil international (MCI)*».

Concernant AVS, le rapport observe qu'elle a «*attiré l'attention par l'importance des flux financiers qu'elle génère et par la présence au sein de son personnel d'anciens islamistes*». Les rapporteurs s'interrogent les méthodes commerciales de la société, soutenue sur son site Internet par Tariq Ramadan.

«*Il est à noter, affirment-ils, que plusieurs responsables – d'abattoirs ou de boucheries – sont régulièrement l'objet de pressions de la part d'AVS. Face aux refus réitérés, certains imams interdisent à leurs fidèles d'acheter de la viande dans ces boucheries, prétendant que le gérant est un mauvais musulman.*» Contactée par *Le Figaro*, la société AVS, par la voix de son chargé des relations publiques, a rejeté ces accusations et indiqué que «*les quelques informations que nous avons pu contrôler sont erronées*».

«*Des problèmes dans la restauration collective*»

La question du communautarisme vient s'ajouter à ce contexte. «*On relève ainsi, indique le texte, des problèmes autour des services de restauration collective, qu'il s'agisse de cantines scolaires ou de restaurants d'entreprise.*» Trois exemples sont cités dans le Rhône, le Haut-Rhin et le Gard. Dans les deux derniers cas, des élèves ont tenté de dissuader d'autres jeunes gens de consommer la viande servie par la cantine de leur collège. Les experts notent que, «*assez souvent, la demande des parents est relayée ou initiée par des responsables associatifs communautaires*». Et les rapporteurs de se demander si le marché halal ne peut devenir «*un vecteur du communautarisme islamique*».

Jean Chichizola . *Le Figaro* Publié le 29 juillet 2006